

Demande d'opération(s)

MODIFICATION DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Demandé faxée : oui, le █/█/████ non

L'original de ce bulletin doit impérativement être adressé à l'assureur à l'adresse suivante :

Suravenir - Service Gestion CGPI - TSA 30005 - 35917 Rennes Cedex 9 (même en cas d'envoi par fax au 01 55 91 17 19).

Si votre demande est envoyée par Chronopost, DHL ou TNT, veuillez utiliser l'adresse suivante :

Suravenir - Service Gestion CGPI - 232 rue Général Paulet - BP103 - 29802 Brest Cedex 9.

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s) / adhérent(s), demande(nt) à effectuer l'opération suivante sur son (leur) contrat.

Nom du contrat : _____

Numéro du contrat : _____

SOUSCRIPTEUR(S) / ADHÉRENT(S)

SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Monsieur Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : ████ Ville : _____

Pays : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____

Email : _____

CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHÉRENT

Monsieur Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : ████ Ville : _____

Pays : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____

Email : _____

MODIFICATION DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE⁽¹⁾

Veuillez noter qu'en cas de souscription/adhésion de mineur, la clause ne peut être modifiée : la seule désignation possible est "ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires". Cette clause pourra être modifiée par le souscripteur/adhérent dès sa majorité.

Le souscripteur/adhérent désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :

Clause générale en cas de souscription simple⁽²⁾ : son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause générale en cas de co-souscription

- Dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-souscripteurs, les capitaux décès seront versés au co-souscripteur survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-souscripteurs par parts égales, à défaut aux héritiers du souscripteur dont le décès entraîne le dénouement du contrat, en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
- Dénouement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-souscripteur, les capitaux décès seront versés à ses enfants, nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Ou

Clause libre ⁽³⁾ : le(s) bénéficiaire(s) suivant(s) :

Si nécessaire, reportez la totalité de votre clause dans une lettre datée, signée et faisant apparaître les références de votre contrat en annexe.

Total : 100 %

DÉCLARATIONS DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S), ADHÉRENT(S) / INFORMATIONS

“Je (Nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance des conditions contractuelles comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je (Nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon (notre) contrat me (nous) permettant de prendre ma (notre) décision d'investissement en connaissance de cause.

Je (Nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)s du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s)/adhérent(s) du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années”.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

(1) Pour plus d'informations sur la clause bénéficiaire de votre contrat, vous pouvez vous reporter aux pages relatives à la rubrique “clause bénéficiaire” des Conditions contractuelles.

(2) Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat ou à naître. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession. Cochez la première case proposée “clause générale” si ces modalités vous conviennent.

(3) Si la clause générale ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case “clause libre” et précisez l'identité du (des) bénéficiaire(s) et leur adresse en complétant toutes les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires de deuxième et troisième rangs.

Fait à : _____ , le _____	Signature du co-souscripteur / co-adhérent éventuel précédée de la mention “Lu et approuvé”	Opération présentée par : Signature et cachet du conseiller / Code : _____
---------------------------	--	--

Veuillez adresser l'original de ce formulaire à Suravenir.
Nous vous conseillons d'en conserver une copie.